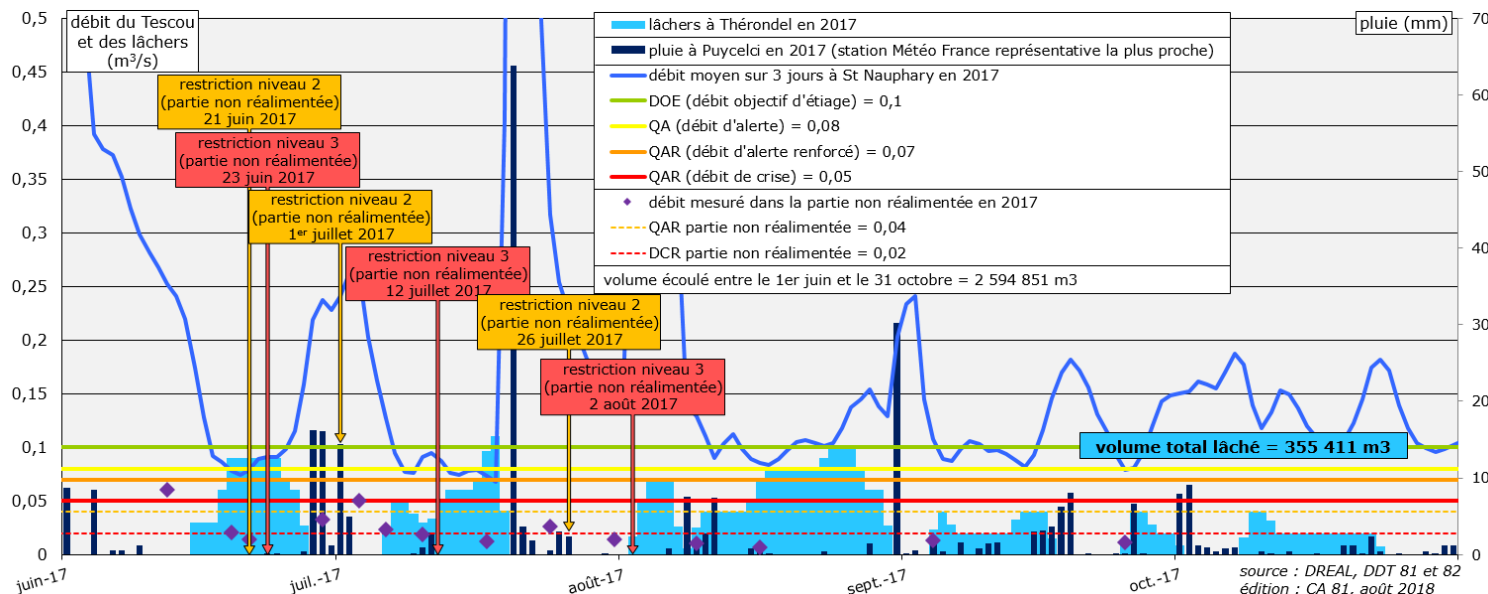


**Débits moyens durant l'été 2017 : le Tescou à Saint-Nauphary**



**Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016**

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,82 hm <sup>3</sup>
nappes déconnectées	0,07 hm <sup>3</sup>
plans d'eau	3,58 hm <sup>3</sup>

pour la période d'été allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre<sup>1</sup>.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consultés dans leur ensemble.

<sup>1</sup> Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

**Partie réalimentée par Thérondel**

La campagne d'irrigation 2017 a débuté avec une réserve pleine à Thérondel. Comme chaque année, une réunion a eu lieu entre tous les irrigants dépendant de cette ressource, afin de répartir le volume disponible, dans la limite du volume dédié à l'irrigation. La saison s'est par la suite déroulée sans accroc, entrecoupée par plusieurs épisodes pluvieux.

	En cours d'eau et nappes connectées	En nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	19	<i>pas de prélèvement recensé</i>
surface potentiellement irriguée (ha)	210	
débit autorisé cumulé (m <sup>3</sup> /h)	674	
volume autorisé (m <sup>3</sup> )	539 200	
volume prélevé (m <sup>3</sup> )	201 438	

**Partie non réalimentée**

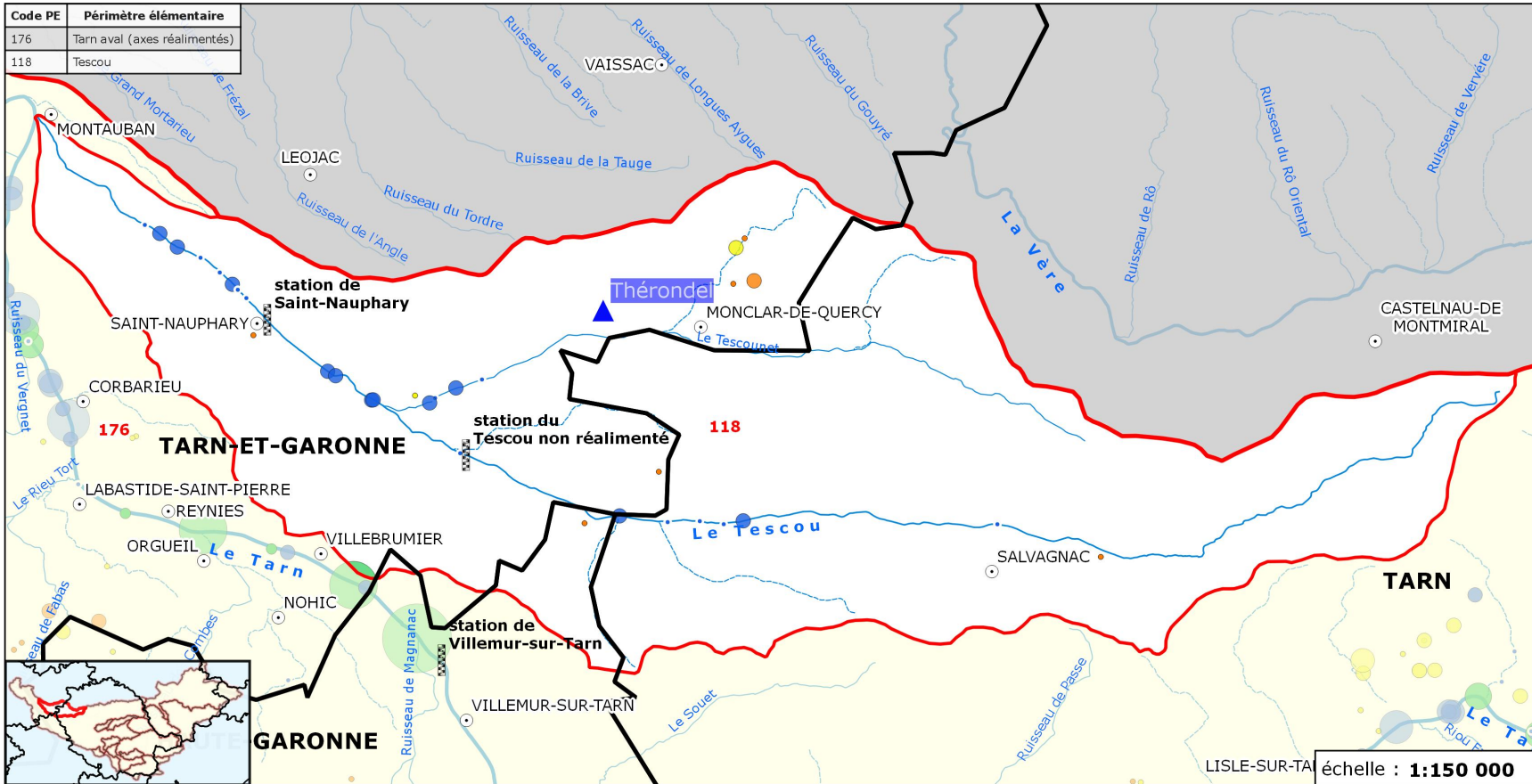
L'été du Tescou est toujours très marqué dans la partie non réalimentée. En 2017, les premières restrictions sont intervenues tôt, à la mi-juin ; plusieurs épisodes pluvieux ont malgré tout permis de relever le niveau des restrictions à 2 reprises, avant une ultime interdiction d'irriguer début août.

	En cours d'eau et nappes connectées	En nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	24	8
surface potentiellement irriguée (ha)	284	39
débit autorisé cumulé (m <sup>3</sup> /h)	613	98
volume autorisé (m <sup>3</sup> )	279 980	54 850
volume prélevé (m <sup>3</sup> )	90 643	23 945

**Plans d'eau :** 101 plans d'eau à usage d'irrigation agricole sont recensés sur ce périmètre élémentaire, pour un volume autorisé total de 2,5 hm<sup>3</sup>.

Fin 2017, les acteurs du bassin versant ont signé une charte préalable au projet de territoire, pour répondre aux enjeux liés aux besoins en eau et contribuer à la vitalité économique du territoire. L'élaboration du projet et du plan opérationnel se poursuit en 2018.

Code PE	Périmètre élémentaire
176	Tarn aval (axes réalimentés)
118	Tescou



**Organisme unique du sous-bassin Tarn :**  
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2017

PE 118 - Tescou

édition : CA81, juin 2018  
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

### Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU Tarn
- territoire hors OU Tarn
- cours d'eau principaux
- communes principales
- barrages de soutien d'étiage
- stations débitmétriques

### Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2017 :

(volumes exprimés en m<sup>3</sup>)

#### en cours d'eau

- 1 - 10000
- 10000 - 50000
- 50000 - 125000
- 125000 - 200000
- 200000 - 299727

#### en nappes connectées

- 1 - 10000
- 10000 - 50000
- 50000 - 127960

#### en nappes déconnectées

- 1 - 10000
- 10000 - 50000

#### prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.)

- 1 - 200000
- 200000 - 600000
- 600000 - 1200000
- 1200000 - 3730157

**Organisme Unique du sous-bassin Tarn**

96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex

Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09

<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – [outarn@tarn.chambagri.fr](mailto:outarn@tarn.chambagri.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bilan a été réalisé en août 2018 avec le soutien financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne.